

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9923

**BROCANTE DU 03 SEPTEMBRE 2023  
MISE A DOUBLE SENS  
DE LA RUE DES ALLIÉS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Considérant que l'Association Watt'en fête organise le DIMANCHE 03 SEPTEMBRE prochain une braderie brocante, et qu'il convient donc de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation et éviter les accidents

**ARRÊTE**

**Art 1 :** la rue des Alliés sera mise en double sens de circulation le DIMANCHE 03/09/2023 de 06 h 00 à 20 h 00.

**Art 2 :** L'interdiction de circulation dans la rue des Alliés le DIMANCHE 03/09/2023 de 06 h 00 à 20 h 00 prévue à l'arrêté N°9902 est abrogée.

**Art 3 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

**Art 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjudant commandant la gendarmerie de Watten

Fait à WATTEN, le 21/08/2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*  
Daniel DESCHODT.